

LA PERMANENCE

- La permanence c'est pour assurer le bon déroulement de la livraison en préparant la salle et la documentation, en aidant les paysans à s'installer, en rangeant et nettoyant la salle à la fin de la livraison.
- La permanence, c'est pour informer les personnes qui viennent découvrir l'association : fonctionnement, paysans, produits, ...
- La permanence est assurée par 3 personnes : 1 membre du collectif responsable de la livraison et 2 adhérents. Elle dure de 17h15 à 19h30.
- L'association demande aux adhérents d'assurer au moins 2 permanences aux livraisons dans l'année dans la mesure des possibilités de chacun.
Il est possible de ne participer qu'une demi-heure.
- Avant de tenir une permanence, il y a lieu de s'inscrire aux dates de son choix, soit sur le calendrier qui est sur le tableau pendant les permanences soit sur le site.
- Pendant les permanences penser à noter vos remarques sur le cahier de liaison.
- Bien penser à fermer les radiateurs au début de la permanence et à les rouvrir avant de partir à la fin.
- Bien remettre les tables à leur place à la fin.
- Suivre les instructions du responsable de la livraison.
- **Vous ne serez jamais seul pour assurer une permanence.**